CONSEIL PARISIEN DES EUROPÉEN·NES

VILLE DE PARIS

2022-2023

Rapport d'activité du Conseil Parisien des Européen.nes

Table des matières

Partie I : Le fonctionnement du Conseil Parisien des Européen·nes (CPE) 3
I. Rôles et objectifs du CPE 3
A. Lettres de saisine et auto-saisine 3
B. Groupes de travail, porte-paroles et assemblées plénières 3
C. Coopération avec les cabinets d'élus de l'exécutif et les services techniques de la Ville 4
D. Le vœu du Conseil de Paris 4
II. La composition du Conseil Parisien des Européen·ne·s 5
A. La désignation des membres du CPE 5
B. Les séances plénières du CPE 6
III. Droit de suite au vœu de 2019 7
Partie II : Présentation des contributions de chaque groupe de travail 7
I. Groupe de travail « Citoyenneté Européenne » 7
A. Rappel sur la saisine d'Arnaud Ngatcha 7
B. Méthodologie 7
C. Propositions de projets 8
II. Groupe de Travail "Petite Enfance" 10
A. Présentation de la proposition de projet 11
B. Estimation du coût annuel du programme 12
III. Groupe de travail "Culture et Patrimoine" 12
A. Rappel sur la saisine de Carine Rolland 12
B. Etat des lieux 12
C. Rencontre avec les différents acteurs culturels à Paris 14
D. Préconisations 16
IV. Groupe de travail "Handicap et accessibilité universelle" 18
A. Rappel de la saisine 18
B. Etat des lieux et constations : 18
C. Recommandations 27
V. Le groupe de travail "Autosaisine": la gestion de l'eau et de l'énergie à Paris 28
A. Déroulement des travaux 28
B. Le vœu final 29

Partie III - Evènements divers....32
C. Europa Experience....32
D. Evènement du Bilan mi-mandat....33
Annexes....34
Annexe 1 : Fiche de saisine deLamia El Aaraje....34
Annexe 2 : Fiche de saisine d'Arnaud Ngatcha....34
Annexe 3 : Fiche de saisine de Céline Hervieu....35
Annexe 4 Fiche de saisine de Carine Rolland....36
Annexe 5 : Fiche d'organisation de l'évènement d'accueil des européens à Paris....37
Annexe 6 : Rapport supplémentaire sur le handicap élaboré avec l'association Pari-Go....38

Partie I : Le fonctionnement du Conseil Parisien des Européen·nes (CPE)

I. Rôles et objectifs du CPE

Conçu dans le cadre du projet INCLUDE, projet de promotion de la citoyenneté européenne financé par la Commission européenne et déployé à Paris en 2018-19, le Conseil Parisien des Européen·nes (« CPE ») est une instance consultative dont l'objectif est d'éclairer la municipalité parisienne dans la définition et la mise en œuvre de ses politiques. Le CPE est composé de citoyens et citoyennes européens (voir « Composition du Conseil Parisien des Européen·nes »). De ce fait, les membres du CPE ont vocation à s'exprimer sur tout sujet pour lequel cette caractéristique apporte une expertise et une plus-value comme le tourisme, l'accueil des étrangers arrivant à Paris, l'inclusion civique des européens et européennes vivant à Paris, la vie associative européenne et internationale ou encore les relations internationales de la Ville de Paris.

Cependant, en leur qualité de citoyennes et citoyens de plein droit de la municipalité, les membres du CPE peuvent aussi s'exprimer sur tout sujet relevant de la compétence de la Ville.

A. Lettres de saisine et auto-saisine

Les contributions du CPE sont encadrées par des lettres de saisine émanant de l'exécutif de la Ville de Paris et adressées aux membres du CPE. Ces lettres présentent les priorités de l'exécutif parisien pour le CPE pour l'année à venir. Elles énumèrent les sujets prioritaires sur lesquels les élues et élus de l'exécutif souhaitent saisir les membres du CPE. Organisés par thématiques, les sujets ainsi soumis au CPE sont formulés sous forme de questions ou de problématiques à étudier.

Lors de la première assemblée plénière du mandat, en fonction de leurs affinités, les membres du CPE choisissent de participer à un groupe de travail consacré à une thématique. C'est au sein de ces groupes de travail que les membres du CPE se réunissent tout au long de l'année pour réfléchir, travailler, et enfin formuler leurs contributions qui sont ensuite transmises aux élues et élus de l'exécutif.

Les membres du CPE ont également l'opportunité de s'autosaisir d'un sujet, qui fait l'objet d'un groupe de travail dédié. Ce groupe de travail "autosaisine" est ouvert à tous les membres du CPE, qui peuvent y participer à leur rythme. Ce groupe choisit collectivement un sujet de travail avec une problématique. Les réponses à cette problématique sont rassemblées dans un vœu sous forme de préconisations, **et ce vœu est présenté au Conseil de Paris**.

B. Groupes de travail, porte-paroles et assemblées plénières

Chaque groupe de travail est composé d'au minimum cinq membres. Les groupes de travail se réunissent à intervalles réguliers pour planifier leurs travaux et répartir

les tâches entre les membres. Les groupes de travail définissent de manière autonome leurs modes de fonctionnement. Chaque groupe choisit, en début de mandat, une/un ou deux porte-paroles. Ces derniers sont les personnes de contact de référence pour l'équipe d'animation du CPE et pour les membres des autres groupes de travail. Leur rôle est également de présenter les travaux de leur groupe lors des assemblées plénières.

L'ensemble des 61 membres du CPE est convié aux assemblées plénières, qui ont lieu entre trois et cinq fois par an. Pendant ces temps forts du mandat, les membres du CPE :

- Présentent l'avancement des travaux de leur(s) groupe(s) de travail et en débattent
- Débattent et statuent sur l'organisation et le fonctionnement du CPE
- Débattent et statuent sur la communication externe du CPE
- Présentent les évènements et activités organisés en lien avec le CPE
- Débattent et statuent sur le vœu à présenter en Conseil de Paris.

C. Coopération avec les cabinets d'élus de l'exécutif et les services techniques de la Ville

Les membres du CPE, dans le cadre de leurs groupes de travail, sont invités à consulter les cabinets des élus de l'exécutif, et plus particulièrement les cabinets des élues et élus qui ont formulé une lettre de saisine du CPE. Ces échanges permettent d'un côté aux cabinets de définir clairement leurs attentes vis-à-vis du CPE et de l'autre, au CPE d'alimenter la réflexion des élus par leurs contributions et de faire part de leurs progrès et d'éventuelles difficultés rencontrées dans le cadre de leur mandat consultatif.

Les membres du CPE sont également encouragés, par l'intermédiaire de l'équipe d'animation du CPE, à échanger avec les Directions de la Ville pour bénéficier de leur expertise technique dans leurs réflexions.

D. Le vœu du Conseil de Paris

Le CPE propose un vœu par mandat au Conseil de Paris sur un sujet de son choix, à condition que celui-ci soit dans les limites des compétences de la Ville, et à partir de ses travaux de l'année écoulée. La procédure mise en place permet d'aboutir à un vœu porté par l'ensemble du CPE (voir « le vœu du conseil Parisien des Européen·nes). Ce dernier est soumis au vote du Conseil de Paris.

Un autre temps fort du CPE est la communication annuelle devant le Conseil de Paris pendant laquelle deux membres du CPE présentent le rapport d'activité de

l'année écoulée. Cette communication est suivie d'un débat avec les Conseillers de Paris.

II. La composition du Conseil Parisien des Européen·ne·s

Le CPE compte 61 membres, en référence au 61ème anniversaire des Traités de Rome célébré l'année de sa création. Conçu pour être aussi paritaire que possible tout en respectant la diversité des nationalités européennes, le CPE est composé cette année de 29 femmes et de 29 hommes, plus trois sièges vacants. Ils sont désignés pour un mandat d'un an, renouvelable une fois.

A. La désignation des membres du CPE

Les membres du Conseil Parisien des Européen·nes, sont tirés au sort parmi des candidats qui remplissent les conditions suivantes :

- Être citoyen ou citoyenne européenne, soit citoyen ou citoyenne d'un État membre de l'Union européenne
- Être âgé d'au moins 18 ans au moment de sa candidature
- Être inscrit sur les listes électorales municipales ou s'inscrire lors de sa candidature
- Être détenteur de la Carte Citoyenne ou le devenir lors de sa candidature
- Résider, travailler, étudier ou avoir une autre activité régulière à Paris
- Motiver sa candidature par écrit ou par un autre format multimédia La candidature pour cet engagement bénévole est déposée en ligne.

Pour le renouvellement de 2023, La période de dépôt de candidature a duré de début novembre à début décembre 2023. L'appel à candidature a été relayé sur les réseaux sociaux, par la Lettre Citoyenne et par une diffusion de documentation et d'affiches dans les équipements municipaux et dans les consulats et ambassades européens.

193 candidatures ont été reçues dans le cadre du renouvellement partiel des membres. Parmi elles, on comptait 102 femmes et 91 hommes. 81% des candidatures portaient sur le renouvellement des postes de représentantes ou représentants de la France. Parmi les autres nationalités européennes, les plus représentées étaient : les Italiennes et Italiens (5 % des candidats), les Irlandaises et Irlandais (3%) et les Espagnoles et Espagnols (3%).

Le CPE a été conçu pour représenter à la fois la pluralité de l'Europe et la réalité des communautés européennes à Paris. Chaque État membre de l'Union européenne est ainsi représenté par au moins un membre. Le restant des sièges est distribué en fonction de l'effectif de chaque nationalité à Paris.

B. Les séances plénières du CPE

Les membres du CPE se sont réunis en assemblées plénières à l'Hôtel de Ville aux dates suivantes :

- **6 avril 2023** : plénière de rentrée, avec présentation détaillée des saisines
- **13 mai 2023** : plénière spéciale "Journée de l'Europe" avec une simulation de Parlement européen
- **30 septembre 2023** : plénière de rentrée de mi-parcours
- **18 novembre 2023** : plénière de finalisation des recommandations des groupes de travail et du vœu

Assemblée plénière du CPE du 18 novembre 2023

III. Droit de suite au vœu de 2019

Une partie des préconisations contenues dans le vœu de 2019 ont été regroupées sous une unique proposition d'action : l'organisation d'un évènement d'accueil pour les Européens (et éventuellement d'autres ressortissants étrangers) qui sont arrivés récemment à Paris, pour les accueillir et les aider à s'installer et à participer à la vie de la cité. Cet évènement serait à la fois un symbole d'accueil mais aussi une vraie opportunité pour les Européens de bénéficier d'un accompagnement sur des questions administratives sur lesquelles la Ville de Paris est compétente.

Une fiche-évènement a été rédigée en co-construction avec les membres du CPE de la promotion 2022, consultable en annexe.

Partie II : Présentation des contributions de chaque groupe de travail

I. Groupe de travail « Citoyenneté Européenne »

En 2022, le groupe de travail consacré à la citoyenneté européenne a exploré le sujet de la promotion de la citoyenneté européenne au niveau local, en rencontrant la Maire du 14e arrondissement, Carine Petit, et le Conseiller de Paris aux affaires européennes et internationales du 17e arrondissement, Jean-Didier Berthault. Le groupe "Citoyenneté européenne" a également pu, en compagnie d'autres membres du CPE, visiter Europa Experience lors de son ouverture. Ces initiatives ont permis au groupe de travail d'en apprendre plus sur la citoyenneté et les institutions européennes et d'explorer des pistes de projets au niveau local.

A. Rappel sur la saisine d'Arnaud Ngatcha

Le groupe de la "Citoyenneté Européenne" se voit confier la mission de proposer des actions concrètes visant à sensibiliser et encourager les ressortissants européens résidant à Paris à s'inscrire sur les listes électorales et à participer activement aux élections européennes de 2024 dans le respect strict du cadre légal, en se conformant rigoureusement aux formalités d'inscription sur les listes électorales telles que définies par la loi, tout en garantissant la neutralité partisane des actions proposées.

Les initiatives prévues par le CPE doivent respecter les souhaits exprimés par les promotions précédentes, qui se sont concentrées sur la promotion de la citoyenneté européenne, l'amélioration des conditions d'accueil des ressortissants européens dans les Mairies d'arrondissement, ainsi que la promotion du modèle du CPE à d'autres villes européennes.

B. Méthodologie

Ce groupe est composé de plusieurs nationalités européennes. En général, chacun d'entre eux ont déjà un fort engagement au sein de leurs diasporas à Paris. Cet engagement, qu'il soit associatif, professionnel ou personnel démontre déjà par

ailleurs un bon niveau de connaissances et une sensibilité accrue aux enjeux de la citoyenneté européenne.

Tout d'abord, le groupe s'est acculturé à la politique européenne pour améliorer leur compréhension des enjeux des élections européennes. Pour cela, ils ont bénéficié de ressources telles que celles proposées par Europa Experience et par la Maison de l'Europe. Ensuite, le cabinet d'Arnaud Ngatcha, Adjoint à la maire de Paris en charge de l'Europe, des relations internationales et de la francophonie, leur a également permis d'être en contact avec les "Référents Europe" des mairies d'arrondissement pour échanger avec eux sur les actions qu'ils mènent en faveur de la citoyenneté européenne.

Enfin, le groupe souhaiterait, à l'horizon 2024 participer à des événements organisés par les ambassades/consulats européens à Paris pour rencontrer les citoyens et les sensibiliser à l'inscription sur les listes électorales et au vote aux élections européennes de 2024.

Au total, le groupe s'est réuni 7 fois entre mai 2023 et novembre 2023. Durant ces rencontres, ils ont également échangé avec des acteurs de la Ville de Paris, le cabinet d'Arnaud Ngatcha ainsi que les "Référents-Europe" des 17e et 18e arrondissements.

C. Propositions de projets

Le groupe a émis plusieurs propositions de projets qui se divisent en deux catégories : d'un côté des actions qui impliquent la participation directe des membres du CPE et d l'autre des actions, inspirées d'autres pays européens, que la Ville de Paris pourrait mettre en place sans l'intervention directe des membres du CPE.

Les projets impliquant les membres du CPE :

Conception d'un flyer de sensibilisation pour les élections européennes 2024 illustré par le caricaturiste Pascal Bresson : Les membres du groupe ont engagé un travail créatif avec Pascal Bresson autour d'un flyer A5 représentant,

sur un ton léger, la participation des Européens aux élections européennes.

L'image ci-dessus représente la première ébauche de l'illustration proposée par le caricaturiste Pascal Bresson pour le flyer de sensibilisation pour les élections 2024. Une fois finalisé, le flyer pourra être diffusé via les différents canaux de communication de la Ville de Paris, y compris sur les sites internet et les réseaux sociaux. De plus, des déclinaisons locales du flyer avec les logos de chaque arrondissement pourront également être produites.

Par ailleurs, afin d'étendre la diffusion du flyer et le message de mobilisation, les membres proposent également d'organiser des évènements d'informations dans des formats ludiques et engageants : Quizz, conférence, ciné-débat etc.

Réalisation de mini-vidéos de sensibilisation dans lesquelles les membres du CPE incitent les Européens à s'inscrire et à voter dans leurs langues maternelles (1 min maximum) : chaque membre devra traduire dans sa langue un même discours, rédigé préalablement en français par l'équipe du CPE. Ce script devra être percutant et permettre aux européens de s'identifier. A noter que tous les membres du CPE sont invités à participer ce projet, afin qu'un maximum de nationalités de l'UE soit représentées.

- S'inclure dans des évènements déjà organisés par les ambassades, la Ville, ou d'autres institutions pour diffuser le flyer et faire de la sensibilisation pour les élections 2024.
- Proposer à BFM Ile-de-France d'organiser des entretiens de Franciliens européens à l'approche des élections européennes : les premiers invités pourraient être les membres du CPE.
- Organiser à l'Hôtel de Ville un évènement sur le thème de l'UE et aux couleurs de son drapeau.

Les projets inspirés d'ailleurs

- **Espagne** : mettre en place un espace/barnum/maison/chalet bien visible et attrayant dans l'espace public où se trouvent des agents de la Ville qui peuvent inscrire directement les personnes sur les listes électorales sans rendez-vous.
- **Slovaquie** : En s'inspirant d'une pratique des partis politiques slovaques, la Ville de Paris pourrait organiser, le dernier week-end avant la clôture des inscriptions sur les listes électorales, dans plusieurs Mairies d'Arrondissement, des ouvertures exceptionnelles, avec un repas gratuit à thématique européenne (« Soirée Goulash », dans l'exemple slovaque). Cette installation pourrait être reproduite lors de la journée du scrutin des élections européennes (9 juin 2024).
- **La Ville de Paris pourrait porter un plaidoyer auprès de l'Etat pour modifier la loi électorale et permettre le vote à distance par voie électronique** pour les citoyens Européens inscrits sur les listes électorales complémentaires (car les Européens sont plus susceptibles d'être en voyage). Pour la mise en œuvre de cette réforme, on pourrait s'inspirer de l'exemple de **l'Estonie.**
    - En savoir plus sur l'exemple estonien : https://www.arte.tv/fr/videos/087181-216-A/vote-en-ligne-en-estonie-l-exception-europeenne/

II. Groupe de Travail "Petite Enfance"

Cette année, le groupe de travail dédié à la Petite Enfance a élaboré une série de propositions visant à soutenir les familles monoparentales à Paris, prenant en compte les défis spécifiques auxquels elles font face dans un contexte économique et social en évolution constante.

Actuellement, la ville de Paris compte environ 16 000 familles monoparentales, représentant un tiers de toutes les familles. Cette catégorie familiale se trouve être la plus fragile en raison de la complexité de l'organisation quotidienne, notamment lors de la première naissance ou de l'arrivée du premier enfant. Cette complexité peut avoir des répercussions négatives sur les relations familiales et la vie personnelle.

C'est dans ce contexte que le groupe de travail « Petite Enfance » a élaboré une proposition axée sur la santé, mettant en avant des thèmes essentiels tels que l'alimentation saine, le sport en famille, et le bien-être global. Ces thématiques soulignent l'importance de débuter tôt avec de bonnes pratiques, incluant une alimentation saine et biologique, la prévention du surpoids par le biais d'activités sportives familiales, et le soutien au bien-être physique et mental de l'enfant et du parent.

S'appuyant sur une expérimentation impliquant 100 familles monoparentales sur une année, cette initiative permettra d'évaluer les points forts et les points faibles de sa démarche. Les résultats de cette expérience pourraient contribuer à l'évaluation des politiques publiques en faveur de la petite enfance.

A. Présentation de la proposition de projet

L'initiative envisage, pour l'expérimentation du projet, la participation de 100 familles monoparentales, dans 2 arrondissements participants. Cela pourrait se concrétiser par la création de deux groupes de 51 familles chacun, assurant une gestion plus efficace de l'initiative tout en préservant la diversité sociale et les objectifs visés.

Par ailleurs, le public ciblé refléterait une diversité sociale, professionnelle, de genre, d'orientation sexuelle, et de situations d'handicap. Les bénéficiaires pourraient être identifiés par des associations et entités de la petite enfance, telles que Facil'Famille, la CAF, Planning Familiale, Centres Sociaux, Fédération Syndicale des Familles Monoparentales, AFEH, Association parents et futurs parents gays et lesbiens, Piscines parisiennes et Bassin école de la Grange aux Belles, CPE Paris – CRL- École des Parents - PMI, Noö Family et la plateforme Commune, le premier *coliving* dédié aux familles monoparentales.

Conditions préalables pour participer à l'expérimentation

- Avoir au moins 18 ans
- D'élever seul(e) un ou plusieurs enfant(s) de 4 mois à 2 ans,
- Être d'accord pour un suivi régulier avec la municipalité en charge
- Être d'accord pour contribuer à un sondage et à la collecte de données anonymes
- Consentir à régler entre 60 et 90 € par an (en fonction des revenus) pour les 5 prestations ci-dessous

Un ensemble de 5 idées propositions activités mensuelles

1. Distribution mensuelle en mairie d'un panier de fruits & légumes bio
2. Abonnement à l'offre "Bébé nageur" dans une piscine de la Ville de Paris
3. Deux heures de garde de l'enfant
4. Une séance avec une diététicienne
5. Un rendez-vous avec une assistance sociale, un psychologue, ou un coach

B. Estimation du coût annuel du programme

Budget annuel pour l'ensemble des 100 familles monoparentales : environ 180.000 €

- Panier de fruits & légumes de 5 kg sur la base de 20 € : 24 500 €/an
- Abonnement 1 cours bébé nageur sur la base de 20 €/la séance : 24 500 €/an
- Deux heures de garde mensuelle de l'enfant sur la base de 35 € : 43 000 € / an
- Une séance avec une diététicienne sur la base de 30 € : 37 000 €/ an
- Rendez-vous psychologique ou coach 40 €/ séance : 49 000 € /an

Recettes : 6000 à 9000 €, correspondant à la participation annuelle des 100 familles.

III. Groupe de travail "Culture et Patrimoine"

A. Rappel sur la saisine de Carine Rolland

Ce groupe a été saisi par Carine Rolland pour proposer aux membres du CPE de s'interroger sur la place des Européens dans la politique culturelle parisienne, sur les opportunités culturelles qui s'offrent à eux, en établissant un état des lieux afin de dresser des pistes d'évolution.

Eléments clés de la saisine : visibilité et accessibilité, perception de la politique culturelle par ses acteurs, synergie entre la Ville et les acteurs culturels, réseau européen culture

B. Etat des lieux

Les membres de ce groupe de travail sont fortement liés à la culture européenne, que ce soit par le biais de leurs activités professionnelles ou personnelles. On y retrouve notamment le directeur d'une association de culture espagnole et une enseignante de la civilisation et la culture roumaine..

Au total, le groupe s'est rencontré 7 fois sur la période de mai 2023 à novembre 2023. Durant ces réunions, ils ont eu l'opportunité d'échanger avec des agents de la Ville de Paris ainsi que des acteurs de la culture européenne à Paris : Sylvain Raifaud, Ulf Clerwall, Eric Pestel, le Forum des Instituts Culturels Etrangers (FICEP) de Paris ainsi que l'EU National Institutes for Culture (EUNIC).

La première réunion du groupe s'est faite en présence d'Isabelle Mallez (Responsable des affaires internationales à la Direction des Affaires Culturelles) et d'Armand Batakpa (Conseiller auprès de Carine Rolland aux Relations Internationales, lecture publique, olympiades culturelles et lien aux territoires). Cette rencontre avait pour principal objectif de donner un aperçu global de la politique culturelle parisienne aux membres du groupe. Sur cette base, ils ont

réalisé un état des lieux des structures et dispositifs qui font la promotion de la culture européenne à Paris.

Librairies et bibliothèques

Il existe plusieurs **librairies européennes** à Paris : la librairie polonaise du 6ème arrondissement, la librairie la Libreria (italien) dans le 9ème arrondissement ou encore la librairie le Harmattan dans le 5ème arrondissement, qui propose de nombreux ouvrages européens

Evènements culturels européens divers

La Fête de la musique est le symbole même de la culture européenne. Elle se déroule simultanément dans plusieurs pays européens et rassemble des milliers de personnes chaque année à Paris.

Evènements culturels

Outre les instituts culturels, il existe également de nombreux évènements culturels à Paris, notamment les projets financés par l'Union européenne dans le domaine du cinéma, du théâtre, la musique, la danse, les arts plastiques, etc.

Parmi les projets culturels à Paris financés par l'UE, on peut citer :

- Le festival Cinélatino, qui propose une programmation de films d'Amérique latine
- Le festival de musique classique de Paris, qui accueille des musiciens du monde entier
- Le festival d'art contemporain Paris-Photo
- Le réseau Italia in Rete (réseau d'associations franco-italiennes qui promeut la coopération entre la France et l'Italie dans les domaines de la culture, de l'économie et de la société civile).

Au total, le réseau est composé d'environ 100 associations, qui représentent des domaines d'activité variés, tels que la culture, l'éducation, l'économie, le tourisme, etc.

Enfin, la cité universitaire (lieu d'habitation accueillant des étudiants de différentes nationalités) accueille également de nombreuses manifestations culturelles européennes

Voici quelques exemples de manifestations culturelles européennes qui ont eu lieu à la cité universitaire :

- Le festival Europalia, qui est un festival culturel européen qui se déroule tous les deux ans
- Le festival Les Francophonies en Limousin, qui est un festival de théâtre francophone

Cinémas

Le réseau Europa Cinéma qui vise à promouvoir la diffusion des films européens dans le monde entier. Il regroupe plus de 1 500 cinémas dans 40 pays.

En France, Europa Cinéma est représenté par l'association Europa Cinéma France, qui compte environ 200 cinémas adhérents. Ces cinémas proposent une programmation variée de films européens, notamment des films indépendants, des films d'auteur et des documentaires.

A Paris, 25 salles de cinéma font partie de ce réseau telles que les 7 Parnassiens, boulevard Montparnasse, le Luminor Hotel de Ville rue du Temple, l'Arlequin, rue de Rennes ou encore le Balzac, rue de Balzac. Le groupe de travail a contacté le bureau culturel européen à Paris, le Relais Paris Europe, pour tenter d'en savoir plus sur ce réseau. Malheureusement, ces derniers n'ont pas donné suite à la demande du groupe par manque de temps. Néanmoins, les recherches du groupe leur ont permis d'identifier 500 projets financés par l'UE, notamment à travers le programme Europe créative à Paris.

En lien avec les instituts culturels, le groupe a également échangé avec Eric Pestel qui, depuis début 2023, publie chaque jour sur les réseaux sociaux une sélection d'événements des instituts culturels européens sous le nom de « Hub Culturel européen ». Cette rencontre a permis au groupe de constater qu'il répondait bien à la saisine de la Mairie de Paris dans son effort d'augmenter la visibilité des acteurs et événements culturels européens. Pour développer sa démarche, le Hub culturel européen s'est constitué en association.

C. Rencontre avec les différents acteurs culturels à Paris

Rencontre avec le FICEP et l'EUNIC

Les instituts culturels européens fédérés par le Forum des Instituts Culturels Étrangers à Paris (FICEP) et l'UE National Institutes for Culture (EUNIC) tiennent une place importante dans les offres culturelles européennes à Paris. Pour rappel, le FICEP regroupe les instituts culturels étrangers à Paris, y compris les instituts hors Union européenne, tandis que l'EUNIC est strictement composé d'instituts culturels européens.

Le 12 septembre 2023, le groupe a rencontré des représentants du FICEP. Au cours de cet échange, les représentants du FICEP ont présenté les missions de leur association, qui vise prioritairement à promouvoir les cultures de ses instituts/pays membres. Ils ont également évoqué les difficultés qu'ils rencontrent dans la promotion/mise en œuvre de leurs actions à Paris.

Un des partenariats les plus importants entre le FICEP et la Ville de Paris est la « Rentrée des Cultures », organisée chaque automne pendant 3 semaines (généralement fin septembre-début octobre). Pendant cet évènement, le FICEP travaille étroitement avec la Ville de Paris, notamment sur l'aspect « linguistique »

de la programmation. En effet, un des volets de la « Rentrée des Cultures », le « Passeport pour les langues » est une offre de cours de langues et de civilisation gratuits, organisés dans bibliothèques municipales, mises à disposition par la Ville de Paris. Cela a particulièrement intéressé le CPE, qui au fur et à mesure des années a produit plusieurs préconisations concernant l'enseignement des langues étrangères à Paris (voir le rapport annuel 2021-22 du CPE).

Le FICEP a décrit leurs relations de travail avec la Ville de Paris et la DAC (Direction des Affaires Culturelles), notamment par le biais de partenariats et de subventions, dont un partenariat avec la DDCT (Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires) qui relaie une partie de la programmation du FICEP via la Carte citoyenne.

Enfin, les représentants du FICEP ont exposé leurs liens avec l'EUNIC, ainsi que leur avis sur la création d'un réseau de villes européennes de la culture (voir préconisations).

Les représentants du FICEP ont également évoqué des collaborations possibles à l'avenir, telles que des programmations communes, des sélections communes d'artistes pour des expositions ou des évènements, ou encore des rencontres régulières entre le FICEP et la Ville de Paris.

Rencontre de travail avec l'EUNIC

Le 7 octobre 2023, les membres du CPE ont rencontré des représentants de l'EUNIC, qui ont pu présenter leurs actions, notamment celles menées en lien avec la Ville de Paris :

- Exposition photographique « Visage(s) d'Europe » . Pour cette exposition en plein air, la Ville de Paris subventionne le projet, et met également des tripodes à disposition de l'EUNIC.
- Les « Balades européens », initialement organisées pays par pays par les instituts culturels membres du FICEP (l'Espagne ayant été pionnière), sont aujourd'hui aussi organisées par l'EUNIC, pour plusieurs pays européens à la fois. Depuis trois ans, ces balades visent à valoriser auprès des Parisiennes et des Parisiens les personnalités européennes qui ont participé à façonner la culture française, en organisant des marches exploratoires guidées.

Rencontre avec Sylvain Raifaud, Conseiller de Paris du 10e arrondissement, et Ulf Clerwall, Conseiller du 10e arrondissement en charge de l'Europe.

Lors de cette réunion, qui a eu lieu en novembre 2023, les sujets relatifs à la culture européennes suivants ont été abordés :

- **L'enseignement des langues européennes à Paris**. Les représentants du CPE ont pu exposer leurs préconisations passées en la matière, notamment l'augmentation des crédits alloués aux cours de langues pour adultes de la Ville de Paris (la demande étant 2 à 3 fois supérieure l'offre actuelle). La CPE

a aussi préconisé le lancement d'une importante campagne de communication sur le sujet. Les Conseillers de Paris ont reçu favorablement cette demande et ont proposé la formulation d'un vœu en ce sens.

- **La citoyenneté européenne en arrondissement** : Ulf Clerwall souhaiterait voir le 10e et les arrondissements en général être associé aux travaux du CPE sur la promotion de la citoyenneté européenne, notamment à l'approche des élections européennes de juin 2024. Il a également proposé de relancer les réunions régulières du réseau des référents-Europe.
- **La culture européenne dans le 10e arrondissement** : Au cours de cette réunion, la présence européenne dans le 10ème arrondissement a aussi été évoquée, dont notamment la présence de nombreux Allemands en raison de la proximité de la Gare de l'Est. Il y a également une association des retraités espagnols qui sont présents à chaque Forum des associations du 10e arrondissement.
- **La lecture et des bibliothèques** : Les représentants du CPE ont mentionné leur satisfaction de voir les bibliothèques mentionnées dans la saisine de Carine Rolland. Ils ont présenté les propositions du CPE à ce sujet : mettre mieux en valeur les livres européens et éventuellement organiser un prix du livre européen dans les bibliothèques municipales. Comme il existe déjà l'organisation d'un prix du livre dans les bibliothèques municipales, Sylvain Raifaud a indiqué contacter les librairies du Xe arrondissement pour explorer cette piste avec les premiers concernés.
- **Le cinéma européen** : concernant la proposition du CPE d'organiser un prix du film européen par la sélection de plusieurs films et le financement de ticket gratuits ou à tarif réduit par la Ville de Paris pour les Parisiens, Sylvain Raifaud propose de mettre à disposition le cinéma municipal du 10ème arrondissement, le Louxor. L'idée pourrait être développée encore davantage en organisant un festival citoyen simultanément dans plusieurs capitales européennes, ce qui serait facilité par un réseau européen et culturel des capitales européennes.
- **La mémoire des Européennes et Européens à Paris** : les représentants du CPE présentent l'idée de financer, via le Budget participatif de Paris, un travail de recherche sur les Européens à Paris, devant aboutir à une production académique et un support pour une exposition. Ulf Clerwall et Sylvain Raifaud se sont montrés favorables à un tel projet, notamment en coopération avec le Musée de l'Histoire de Paris, la Maison de l'Europe et le Musée de l'Immigration.

D. Préconisations

Sur la base des échanges avec le FICEP et l'EUNIC, le Groupe de travail « Culture et patrimoine » préconise les mesures suivantes :

- Poursuivre et amplifier les rencontres physiques régulières entre la Ville de Paris et les acteurs culturels européens, tels que le FICEP (Forum des Instituts Culturel Etrangers de Paris) et l'EUNIC (EU National Institutes for Culture).
- Identifier des villes européennes, notamment parmi les villes partenaires, susceptibles de rejoindre un réseau de villes européennes de la culture.
- Définir le cadre d'intervention de ce réseau, en tenant compte du fait que les instituts culturels en Europe travaillent déjà ensemble de manière régulière.
- Créer un rendez-vous annuel avec la mairie de Paris des acteurs culturels européens.
- Mettre en valeur les réalisations du programme Europe Créative à Paris.
- Soutenir et développer le travail d'Eric Pestel et du Hub culturel européen.
- Promouvoir davantage les activités des instituts culturels, hors « temps forts ».
- Poursuivre le soutien aux les Balades culturelles sur les traces des Européens à Paris, à l'image de ce qui est déjà fait par l'Institut Cervantès, le FICEP et l'EUNIC. Ces balades culturelles pourraient par exemple être réintégrées à la programmation annuelle de la Semaine et de la Fête de l'Europe de la Ville de Paris.
- Promouvoir des livres européens dans les bibliothèques municipales. Mettre en avant une sélection de livres européens sur des présentoirs. Sélectionner une bibliothèque pour la « spécialiser » sur un pays européen.
- Augmenter l'offre en termes de cours d'initiation aux langues et cultures européennes, peut-être en lien avec « Le Passeport des Langues » du FICEP et les cours d'adultes de la Ville de Paris.
- Développer des échanges avec les capitales européennes pour connaître les politiques culturelles des capitales et organiser des événements communs.
- Créer un label européen de la Ville de Paris pour des événements européens type exposition, concerts, événements instituts culturels.
- Relancer les rencontres régulières du réseau des référents-Europe en arrondissements afin de porter le sujet de la promotion de la culture européenne en arrondissements.

En ce qui concerne la pertinence d'un réseau européen de la culture, l'avis du groupe de travail du CPE est très favorable, notamment parce que cela s'inscrit dans la volonté du CPE, présentée dans le vœu 2022, de constituer un réseau européen des capitales et métropoles européennes, en particulier sur les questions de participation citoyenne des Européens. Le vœu précise les objectifs de ce réseau : l'échange de bonnes pratiques culturelles, l'organisation d'événements culturels communs, comme il y a eu lieu entre Paris et Rome récemment, des échanges culturels.

L'EUNIC et le FICEP semblaient également favorable à la création d'un tel réseau, car ils estiment qu'ils bénéficieraient d'une mise en commun des projets d'autres instituts culturels dans d'autres capitales.

L'établissement d'un tel réseau permettrait aussi de coordonner des évènements culturels simultanés, comme l'idée d'un Festival du cinéma européen.

IV. Groupe de travail "Handicap et accessibilité universelle"

A. Rappel sur la saisine de Lamia El Aaraje

Le Groupe de travail « Accessibilité et handicap » a été saisi par Lamia El Aaraje, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap, pour rechercher des projets d'autres villes européennes dont notre capitale pourrait s'inspirer pour améliorer l'accessibilité universelle et pour valoriser les politiques déjà mises en place à ce sujet à Paris.

B. Etat des lieux et constations :

Ci-dessous quelques exemples de situations qui sont jugées insatisfaisantes en termes 'd'inclusion des personnes ne situation de handicap, autant par les membres du groupe de travail que par les personnes en situation de handicap auditionnées par le CPE par le biais de l'association Pari-Go.

Elles sont assorties de solutions concrètes qui pourraient être mises en place à Paris pour améliorer la situation. Ces solutions ont été mises en place dans d'autres villes européennes, et elles pourraient être adaptées à la réalité parisienne.

Il est important de noter que l'accessibilité des transports en commun est un enjeu central pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. En améliorant l'accessibilité des transports en commun, on permet aux personnes en situation de handicap de se déplacer plus facilement et en toute autonomie, ce qui contribue à leur intégration sociale et économique.

Moyennant les actions déjà menées par la Ville de Paris ou en cours en matière d'inclusion et d'accessibilité, les membres du groupe de travail souhaitent attirer l'attention sur les constats suivants :

Constat : le métro parisien est inaccessible aux personnes en situation de handicap

Conscient que la Ville de Paris n'a pas seule la compétence sur la gestion du métro parisien, notre groupe de travail préconise que la Ville de Paris porte auprès d'Île-de-France Mobilités les propositions suivantes :

- Aménagement de rampes d'accès et d'ascenseurs : c'est la solution la plus évidente, mais elle est également la plus coûteuse et la plus longue à mettre

en œuvre. Certaines rampes d'accès ont déjà commencé à être mises en place dans certaines stations de métro, mais il reste encore beaucoup de travail à faire.

- Moyennant les actions déjà menées par la Ville de Paris ou en cours en matière d'accessibilité (notamment service PAM), il conviendrait d'organiser des services de substitution destinés aux personnes en situation de handicap : il s'agit de proposer un service de transport alternatif aux personnes handicapées qui ne peuvent pas utiliser le métro. Cela peut se faire par exemple par la mise en place de navettes accessibles ou de taxis adaptés (voir l'exemple de Stockholm ci-dessous).
- Prolonger l'échéance de mise en accessibilité du métro à 2030, voire 2035. Cette mesure permettrait de donner plus de temps aux autorités compétentes pour mener à bien les travaux nécessaires, qui sont complexes et coûteux.
- Mettre en place un plan de communication et de sensibilisation à l'accessibilité du métro, à destination du grand public et des professionnels des transports. Cette mesure permettrait de faire connaître les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap dans le métro, et de sensibiliser les voyageurs à la nécessité de les aider.

Pour un exemple d'un plan de mise en accessibilité ambitieux dans un contexte similaire, la ville de Londres a mis en place un programme de mise en accessibilité du métro qui devrait être achevé en 2024. Ce programme, lancé en 2016, prévoit la construction d'ascenseurs et d'escalators dans toutes les stations de métro, avec un objectif de 100 nouveaux ascenseurs et escaliers mécaniques installés d'ici à 2024. Pour en savoir plus :

- https://tfl.gov.uk/status-updates/stations-lifts-and-escalators-works-and-closures?intcmp=54583
- https://tfl.gov.uk/transport-accessibility/
- https://www.london.gov.uk/who-we-are/what-london-assembly-does/questions-mayor/find-an-answer/transport-accessibility-1
- https://tfl.gov.uk/info-for/media/press-releases/2023/july/tfl-announces-the-next-tube-stations-to-be-prioritised-for-step-free-access-to-meet-the-mayor-s-bold-accessibility-targets
- https://tfl.gov.uk/transport-accessibility/wheelchair-access-and-avoiding-stairs?intcmp=5344

La ville de Stockholm a mis en place un service de substitution pour les personnes en situation de handicap qui ne peuvent pas utiliser le métro. Ce service est assuré par des minibus accessibles. Ce service s'inscrit dans une politique plus générale de « garantie d'accessibilité » selon laquelle la régie de transport de Stockholm s'engage à ce que les personnes en situation de handicap puissent, en toutes circonstances, bénéficier d'une aide personnalisée pour parvenir à leur destination.

Cette garantie s'applique sur la quasi-totalité du réseau métropolitain de Stockholm et peut être activée par les personnes en situation de handicap 24h/24h, par téléphone ou par sms.

En savoir plus :

https://www.visitstockholm.com/travel-info/accessibility-in-the-subway/

Constat : le réseau de bus est inadapté aux personnes en situation de handicap

- Formation des chauffeurs : il est important de former les chauffeurs de bus à l'accueil des personnes en situation de handicap. Cette formation devrait porter sur les différentes formes de handicap, les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, y compris lorsque le handicap est invisible, et les bonnes pratiques à adopter. Elle devra également leur apprendre à conduire de manière plus douce et plus attentive, et à adapter leur comportement en fonction des besoins des personnes handicapées.
- Adaptation des bus : il est également possible d'adapter les bus pour les rendre plus accessibles. Cela peut se faire par exemple par l'installation de rampes d'accès, de places réservées aux personnes handicapées ou d'équipements spécifiques pour les personnes à mobilité réduite.
- Installer des rampes d'accès aux bus, et des dispositifs d'aide à l'embarquement et au débarquement. Ces équipements permettraient de faciliter l'accès aux bus aux personnes en situation de handicap, notamment aux personnes à mobilité réduite.
- Rendre les arrêts de bus accessibles aux personnes en situation de handicap. Cela pourrait passer par l'installation de zones de dépose-minute, d'abris de bus accessibles, de signalétique adaptée, de quais bas, de rampes et de bandes podotactiles.

Exemples européens :

A Londres, les chauffeurs de bus sont formés spécifiquement à l'accueil des personnes en situation de handicap. Ils sont notamment sensibilisés à la conduite de manière douce et attentive, et à l'utilisation des équipements spécifiques pour les personnes à mobilité réduite.

La formation à l'égalité des personnes en situation de handicap est une composante essentielle de la qualification Business Technology and Education Council (BTEC), obligatoire pour tous les conducteurs de bus londoniens. La formation est sanctionnée par une évaluation écrite qui assure la compréhension des messages clés, suivie d'un contrôle qualité pour garantir la bonne intégration de cette formation cruciale.

Pour en savoir plus:

Disability Awareness Training London Bus Drivers | London City Hall
https://content.tfl.gov.uk/accessible-travel-web.pdf

Constat : l'aménagement actuel des pistes cyclables est dangereux pour les personnes en situation de handicap

- Réaménagement des pistes cyclables : il est possible de réaménager les pistes cyclables pour les rendre plus sûres pour les personnes en situation de handicap qui descendent du bus. Cela peut se faire par exemple par l'installation de passages piétons sécurisés entre les arrêts de bus et les pistes cyclables. Cela inclut notamment le respect d'une distance minimale de 1,5 mètre entre les pistes cyclables et les arrêts de bus.
- Mise en place de signalisation adaptée : il est également important de mettre en place une signalisation adaptée pour prévenir les accidents. Cela peut se faire par exemple par l'installation de panneaux de signalisation indiquant la présence de personnes en situation de handicap dans les zones à risques.
- Installer des passerelles ou des passages piétons pour relier les arrêts de bus aux pistes cyclables. Cela permettrait de faciliter l'accès aux pistes cyclables pour les personnes en situation de handicap.
- **A Barcelone,** les pistes cyclables sont séparées des trottoirs par des bandes de sécurité. Cela permet de réduire le risque de collision entre les cyclistes et les piétons, notamment les personnes en situation de handicap.

Constat : les personnes en situation de handicap accompagnées de chiens-guides subissent des discriminations dans leurs déplacements en taxi et en VTC

- Sensibilisation des chauffeurs de taxi et VTC : il est important de sensibiliser les chauffeurs de taxi et VTC à l'accueil des chiens-guides. Cette sensibilisation peut se faire par exemple par la distribution de brochures ou par la mise en place de formations qui permettrait de garantir que les chauffeurs acceptent les chiens guides sans discrimination, conformément à la loi.
- Mise en place d'une signalétique : Une signalétique claire et visible à l'extérieur et à l'intérieur des taxis et VTC doit indiquer que les chiens-guides sont acceptés.
- Faire appliquer la loi : les taxis et les VTCs sont légalement dans l'obligation d'accepter tous les chiens-guides sans restrictions (loi du 11 février 2005) et les taxis et VTCs constituent une ressource importante pour les personnes en situation de handicap. Or, lors des entretiens avec des personnes en situation de handicap, les membres du CPE ont constaté que cette loi était

rarement appliquée et que de nombreux chauffeurs de taxis ou de VTC continuent de refuser les chiens-guides.

- Plusieurs villes européennes (Barcelone, Berlin) ont adopté des textes législatifs locaux en plus des lois nationales pour rappeler cette obligation, voire à l'étendre et à l'assortir d'un système de contrôle.

En Allemagne, le Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie a réaffirmé, dans un décret, l'obligation d'accueil des chiens-guides dans les taxis. En parallèle, un programme d'action pour l'application de cette obligation a été lancé en 2018, comprenant :

Des rencontres entre le législateur et des associations spécialisées pour suivre la mise en œuvre du plan d'action

Un système de collecte de données et d'alerte en ligne, qui permet aux personnes en situation de handicap accompagnées d'un chien-guide de dénoncer les chauffeurs qui les refusent, constituant ainsi aussi une base de données permettant de quantifier et de qualifier le problème

Des *testings* sous forme de « client-mystère » où des personnes en situation de handicap accompagné d'un chien-guide teste la volonté des chauffeurs de taxi à prendre leur chien. A noter que le principe de ces *testings* a été validé avec les associations de taxis qui ont sensibilisé les chauffeurs de taxi à la question en parallèle.

En savoir plus : https://ksl-msinrw.de/public/2018/05/Bericht_Mitnahme%20von%20Blindenf%C3%BChrhunden%20in%20Taxen%20in%20NRW_0.pdf

Constat : l'enlèvement des grilles autour des arbres a rendu la circulation des malvoyants plus dangereuse

L'absence de ces grilles mettent en danger les personnes non-voyantes car elles constituaient des repères importants pour se déplacer sur les trottoirs. Sans revenir sur l'enlèvement des grilles, des solutions d'adaptation peuvent être trouvées ailleurs en Europe :

- La municipalité de Londres a mis en place un programme d'installation de bandes podotactiles autour des arbres pour signaler leur présence aux personnes non-voyantes.
- Berlin a mis en place un programme d'installation de balises sonores autour des arbres pour signaler leur présence aux personnes non-voyantes. Stockholm est en train de lancer un programme similaire.

Constat : le FALC (Facile A Lire et à Comprendre) n'est pas assez utilisé à Paris

Généraliser l'usage du FALC dans les communications de la Ville de Paris et que la Ville de Paris demande à ses partenaires d'en faire autant.

Des exemples réussis existent ailleurs en Europe :

- Bruxelles a mis en place un label « Facile à lire » pour les documents et communications qui répondent aux critères du FALC:
- La ville d'Anderlecht, également en Belgique, a aussi refondé une grande partie des communications et des documents administratifs en FALC. Ces deux municipalités ont été accompagnée en cela par l'association « ASBL Inclusion ».

Liens URL : https://www.falc.be/#hero

Constat : l'accès à l'emploi reste difficile pour les personnes en situation de handicap

Sur le sujet de l'emploi, il y a une vraie difficulté pour les personnes en situation de handicap, qui doivent souvent renoncer à des emplois faute de transports accessibles et/ou de postes de travail non-adaptés.

Berlin : La Ville de Berlin a mis en place un programme de subventions pour les entreprises qui adaptent leurs postes de travail aux personnes handicapées. Ce programme, lancé par le Bureau de l'Inclusion de la Ville de Berlin, vise à soutenir les entreprises qui embauchent des personnes gravement handicapées, en leur accordant une allocation (aide à l'emploi) de 20 % du salaire éligible. Le Bureau de l'inclusion contribue activement à faciliter, simplifier et sécuriser les relations d'emploi pour les personnes gravement handicapées et assimilées. Les services offerts incluent la création d'emplois adaptés aux personnes handicapées, l'aménagement du lieu de travail pour les rendre accessibles, ainsi que la fourniture d'aides techniques au travail.

Le Bureau de l'inclusion est habilité à octroyer des subventions aux employeurs pour les coûts d'investissement liés à la création de nouveaux emplois adaptés aux personnes en situation de handicap.Seuls les éléments jugés raisonnables, opportuns et nécessitant des coûts importants sont éligibles.

Pour en savoir plus :

Trop peu d'emplois pour les personnes handicapées : Le sénateur Kipping : « Ceux qui préfèrent payer une taxe compensatoire plutôt que d'employer des personnes handicapées se passent d'employés à fort potentiel » - Berlin.de

Bureau de l'inclusion (Travail et Handicap) - Berlin.de

Aide financière pour les employeurs - Berlin.de

En Suède, des formations en ligne sur l'accompagnement des personnes ayant une déficience intellectuelle ont été créées et diffusées au niveau local par les organisations patronales régionales et municipales. Ce cours, composé de cinq

films accompagnés de questions de discussion, vise à approfondir les connaissances sur le soutien aux personnes ayant une déficience intellectuelle et un trouble du spectre autistique. Recommandée pour une expérience collective, la formation offre une introduction approfondie dans un premier film d'une durée légèrement supérieure à 120 minutes, suivi de films additionnels de 30 à 60 minutes chacun. Les participants ont la flexibilité de visionner les films à plusieurs reprises, avec un accès illimité jusqu'en mai 2024.

Pour plus d'informations : Formation en ligne sur l'accompagnement des personnes ayant une déficience intellectuelle (DI) | SKR (en anglais seulement)

Au Royaume-Uni, on mise plutôt sur le mentorat : Le programme "Accès à l'emploi" (AtW) est une initiative gouvernementale conçue pour faciliter le début ou le maintien de l'emploi pour les personnes handicapées. Il s'agit d'une subvention discrétionnaire destinée à financer un soutien personnalisé pour les individus en situation de handicap.

Pour en savoir plus : Accès à l'emploi – AS Mentoring

Constat : les aidants des personnes en situation de handicap ne sont pas assez soutenus

Les aidants doivent être mieux accompagnés par les pouvoirs publics, dont la Ville de Paris, qui pourrait par exemple proposer des formations et des consultations spécialisées gratuites, à l'image des villes de Londres et de Berlin.

En Suède, l'Etat propose des aides financières aux aidants des personnes handicapées pour les aider à concilier leur vie personnelle et leur vie professionnelle, pouvant aller jusqu'à 80% des salaires des aidants, pour un maximum de 100 jours par an. La municipalité de Stockholm a également créé en 2001 un centre d'assistance aux aidants (notamment pour les aidants de personnes atteintes de démence ou de troubles similaires), le Pensionat Hornskroken, ouvert 24h/24h et disposant de 102 places. Ce centre d'accueil, qui peut aussi héberger pour des courtes périodes des personnes en souffrance psychologique, est un service public gratuit.

En savoir plus : Stockholms Sjukhem vann upphandling av Hornskroken

Hornskroken | Seniorval

Constat : les acteurs de l'autonomie ne se coordonnent pas assez

La Ville de Paris devrait mieux se coordonner avec le personnel médical des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé et avec les structures spécialisées en gérontologie pour la mise en œuvre de leurs politiques d'aides à l'autonomie.

Bruxelles : a mis en place une plateforme de coordination entre les différents acteurs de l'aide à l'autonomie, dont les CPTS et les structures spécialisées en gérontologie. Cette plateforme est le « Réseau Santé Bruxellois » (Présentation

Réseau Santé Bruxellois- Brussels Health Network), dont le rôle devrait être renforcé à partir de 2022, tel qu'énoncé dans le Plans Social Santé de 2022 (PSSI_2023_FR_FINAL.pdf (brusselstakescare.be)

En Finlande, les municipalités et les comtés mettent en œuvre un système de guichet unique pour l'aide à l'autonomie, qui facilite l'accès aux aides des personnes en situation de handicap. De nombreuses municipalités se font accompagner dans cette démarche par l'association Invalidiliitto, qui a conçu le modèle de centres d'expertise uniques dédiés aux questions de handicap, centralisant les compétences et fournissant des services de manière concentrée.

Sources : Les personnes handicapées ont un accès égal aux services dans les comtés de services de bien-être | Association finlandaise des personnes handicapées (invalidiliitto.fi)

Constat : il n'y a pas assez d'Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap dans les écoles parisiennes

Il y a un manque criant d'AESH (Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap) dans les écoles et collèges à Paris.

Berlin a augmenté le budget alloué aux Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap pour améliorer leurs conditions de travail et rendre le métier plus attractif.

Sources : Scolarisation des enfants et des jeunes handicapés - Portail de la famille - Berlin.de

Constat : pour changer les mentalités sur le handicap, il faut sensibiliser davantage

La sensibilisation est un élément essentiel pour changer les mentalités et favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap. Elle permet de faire connaître leurs besoins et de lutter contre les préjugés et les discriminations.

C'est une étape cruciale pour améliorer l'inclusivité des transports en commun aux personnes en situation de handicap. Elle contribue à changer le regard sur le handicap et à faire comprendre aux personnes valides les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap.

Voici quelques exemples de solutions qui ont été mises en place dans des villes européennes pour sensibiliser le grand public au handicap :

Animations en écoles et collèges

Des animations en écoles et collèges permettent aux enfants de découvrir le handicap de manière ludique et interactive. Ils peuvent par exemple se mettre à la place d'une personne en situation de handicap en utilisant des fauteuils roulants,

des béquilles ou des bandeaux couvrant les yeux. Ces animations sont souvent réalisées par des personnes en situation de handicap elles-mêmes.

Campagnes de sensibilisation des adultes

Les campagnes de sensibilisation des adultes peuvent être réalisées via différents médias, tels que la télévision, la radio, les réseaux sociaux ou encore l'affichage public. Elles utilisent souvent des messages simples et efficaces pour faire passer leur message.

Formations des agents de la Ville

La formation des agents de la ville est également importante pour sensibiliser les professionnels au handicap. Ils doivent être en mesure d'accueillir et d'accompagner les personnes en situation de handicap de manière adaptée.

Communications sur les dispositifs existants

Il est important de faire connaître les dispositifs déjà mis en place pour les personnes en situation de handicap. Cela permet de les rendre plus accessibles et d'encourager leur utilisation.

Prise en compte de tous les handicaps

Il est également important de prendre en compte tous les handicaps, y compris les handicaps invisibles. Cela passe par une meilleure compréhension des besoins des personnes en situation de handicap et par l'aménagement de la ville de manière inclusive.

Ces solutions pourraient être adaptées à la ville de Paris en fonction des besoins spécifiques de la population parisienne. Il est important de se tourner vers les personnes en situation de handicap elles-mêmes pour identifier les solutions les plus adaptées.

- **Berlin** : a lancé une campagne de sensibilisation intitulée « C'est comme ça que je suis. » Cette campagne met en scène des personnes en situation de handicap de tous âges et de tous horizons, qui racontent leur quotidien.
- **Stockholm** : a mis en place un programme d'éducation à l'inclusion dans les écoles. Ce programme vise à sensibiliser les élèves aux différents types de handicap et à les aider à développer une attitude inclusive.
- **Helsinki** : a lancé une campagne de sensibilisation intitulée « Nous sommes tous différents, nous sommes tous égaux ». Cette campagne met en avant les talents et les compétences des personnes en situation de handicap.

Ces campagnes de sensibilisation devraient cibler différents publics, notamment les enfants, les adultes et les professionnels. Elles pourraient également être adaptées aux différents types de handicap.

En plus des campagnes de sensibilisation, la Ville de Paris pourrait mettre en place des formations pour les agents de la ville et les professionnels qui sont en contact

avec le public. Ces formations les sensibiliseraient aux besoins des personnes en situation de handicap et leur apprendrait à les accueillir de manière inclusive.

Enfin, la Ville de Paris devrait s'assurer que ses aménagements urbains sont accessibles à tous, ce qui passe par la prise en compte des handicaps dits invisibles.

C. Recommandations

Nous pensons que les recommandations suivantes sont susceptibles d'améliorer l'accessibilité des transports en commun aux PSH à Paris. Elles nous semblent pertinentes et applicables, elles ont déjà été mises en place avec succès dans d'autres villes européennes.

Il est très important de les mettre en œuvre de manière concertée avec les associations de PSH et les usagers, afin de garantir leur efficacité et leur appropriation par les personnes concernées.

1. Bornes en braille

L'installation de bornes en braille dans les établissements recevant du public et dans les transports est une solution efficace pour permettre aux personnes malvoyantes ou non-voyantes de se repérer et d'obtenir des informations. Cette solution est déjà mise en place dans de nombreuses villes européennes, notamment à Londres, Berlin ou Amsterdam. Elle est donc applicable à Paris.

2. **Expérimenter une mise en utilisation de l'Haptique pour les sourds et les malentendants** dans les établissements publics et culturels en s'inspirant du Portugal (voir annexe)

3. Amélioration de l'accessibilité des musées

L'amélioration de l'accessibilité des musées est également une priorité. Cela passe notamment par l'installation de rampes et d'ascenseurs, la mise à disposition de fauteuils roulants et de guides audio, et la simplification des parcours. Cette solution est également mise en place dans de nombreuses villes européennes. Les musées accessibles pourraient aussi être répertoriées dans l'offre du « passeport numérique » de l'accessibilité.

4. Label d'accessibilité

La création d'un label récompensant les travaux de mise en accessibilité est une initiative intéressante. Elle permettrait de valoriser les efforts des établissements et des collectivités en faveur de l'accessibilité. Cette solution n'est pas encore mise en place dans les villes européennes, mais elle pourrait être envisagée à Paris.

5. Communication sur les évènements accessibles aux personnes en situation de handicap

Une communication plus importante sur les évènements accessibles aux personnes en situation de handicap est nécessaire pour mieux les faire connaître et favoriser leur participation. Cette solution est déjà mise en place dans de nombreuses villes européennes, notamment à Londres, Berlin ou Amsterdam. Elle est donc applicable à Paris.

6. **Informations pour les personnes en situation de handicap via la Carte citoyenne (ou un autre « passeport numérique »)**

La regrouper toutes les informations pertinentes pour les PSH via la Carte citoyenne est une solution pratique et accessible. Cette solution est déjà mise en place par certaines associations, mais elle pourrait être généralisée à Paris.

7. **Accueil des PSH dans les grands évènements**

Repenser complètement l'accueil des PSH dans les grands évènements organisés par la Ville de Paris ou en partenariat avec la Ville de Paris (Festivités du 14 juillet, Nuit Blanche...) est une nécessité. Cela passe notamment par la formation des personnels aux besoins des PSH, la mise à disposition de places adaptées et la simplification des procédures. Cette solution n'est pas encore mise en place dans les villes européennes, mais elle pourrait être envisagée à Paris.

8. **Sensibilisation des enfants, des jeunes et des adultes**

La conception et le lancement de campagnes publicitaires pour sensibiliser les enfants, les jeunes et les adultes sur la question du handicap est une initiative essentielle pour changer le regard sur le handicap. Cette solution est déjà mise en place dans de nombreuses villes européennes, notamment à Londres, Berlin ou Amsterdam.

9. **La création d'un numéro dédié à la RATP**

Moyennant les actions déjà menées par la Ville de Paris ou en cours en matière d'inclusion et d'accessibilité (service PAM, par exemple), la préconisation du groupe de travail est la mise en place d'une ligne de téléphone dédié aux PSH à la RATP pour toutes les questions liées à l'accessibilité et à l'accueil est une solution pratique et efficace. Cette solution n'est pas encore mise en place à Paris, mais elle pourrait être envisagée, sur l'exemple de Stockholm (voir ci-dessus), avec un service garanti 24h/24.

V. Le groupe de travail "Autosaisine": la gestion de l'eau et de l'énergie à Paris

A. Déroulement des travaux

Les membres du CPE ont la possibilité de s'autosaisir d'un sujet sur lequel ils souhaitent formuler des recommandations. Ces recommandations sont ensuite

présentées par deux membres du CPE devant le Conseil de Paris sous la forme d'un vœu, qui est aussi soumis au vote des Conseillers de Paris.

Le groupe de travail "autosaisine" est ouvert à tous les membres qui peuvent y participer selon leurs disponibilités.

Lors de la première plénière du CPE, en avril 2023, une dizaine d'idées de sujets ont été proposées. Après une délibération collective et un vote, trois sujets ont été choisis.

Le groupe autosaisine s'est ensuite réunie sept fois supplémentaires pour avancer sur la définition plus précise du sujet et la formulation de recommandations :

- **20 avril 2023** : choix de la thématique parmi les trois sujets retenus suite à la plénière du 6 avril. C'est la thématique "Transition écologique et résilience"" qui a été retenue suite à un vote
- **3 mai 2023** : le choix de sujet a encore été précisé, avec un focus sur la gestion résiliente de l'eau et de l'énergie à Paris
- **29 juin 2023** : les membres du CPE ont bénéficié d'une formation délivrée par la Direction de la Transition Ecologique (DTEC) de la Ville de Paris sur le sujet.
- **19 octobre 2023** : première réunion de travail pour formuler des recommandations concrètes
- **13 novembre 2023** : deuxième réunion de travail pour formuler des recommandations concrètes
- **Assemblée plénière du 18 novembre** : présentation des recommandations à l'ensemble des membres et validation collective des travaux.
- **29 novembre 2023** : dernière réunion de travail de finalisations des recommandations sous la forme d'un vœu.

Le jeudi 14 décembre, l'Adjoint à la Maire à l'Europe, aux relations internationales et à la francophonie, Arnaud Ngatcha, a porté le vœu devant le Conseil de Paris.

B. Le vœu final

Vœu du Conseil Parisien des Européens, présenté par l'exécutif

Considérant la délibération 2018 DDCT 172 autorisant la Maire de Paris à créer le Conseil Parisien des Européens et l'adoption du règlement intérieur appelé « Charte de fonctionnement » du CPE,

Considérant l'article 9 du Traité sur l'Union Européenne et l'article 20 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne, « Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un État membre »,

Considérant la délibération 2019 DDCT 139 permettant de renforcer la démocratie participative et l'engagement citoyen,

Considérant la délibération 2021 DDCT 50, manifestant la volonté de la Ville de développer la participation citoyenne,

Considérant la volonté de la Ville de Paris d'amplifier sa lutte contre le changement climatique et à accélérer des transformations pour s'adapter à la transition écologique,

Considérant le Plan Climat de la Ville de Paris 2024-2030,

Considérant le rapport annuel 2023 du Conseil Parisien des Européens,

Sur proposition des membres du Conseil Parisien des Européen.nes et de l'exécutif, le Conseil de Paris émet le vœu :

Que la Ville de Paris s'inspire des actions menées dans d'autres villes européennes et étudiées par le Conseil Parisien des Européens pour optimiser la gestion de l'eau et de l'énergie à Paris :

- Lancer une campagne de sensibilisation à la réduction du gaspillage de l'eau par les gestes du quotidien en s'inspirant des actions menées dans le cadre de l'« Acqua Bene Comune » en Italie (Naples, Turin, Lazio...) et de l'initiative « Cada Gota Compta » en Espagne. Cette campagne pourrait notamment être déployée dans les écoles parisiennes.
- Installer des compteurs pédagogiques et facilement accessibles pour relever la consommation d'eau dans les foyers, en s'inspirant du programme d'installation de compteurs « smart » de Thames Water (Grand Londres), le tout dans le cadre d'un challenge collectif à l'image du défi « Déclics » de l'Agence parisienne du climat. Dans le cadre de challenge, distribuer des kits d'économie d'eau aux participants (mousseurs pour robinets, des régulateurs de débit pour les douches, et des sacs de citerne Buffaloo...) à l'image des actions entreprises en ce sens par les villes de Bristol et de Cambridge, au Royaume-Uni.
- En s'inspirant de la campagne « We love Navigli » de la Ville de Milan, communiquer davantage sur la quantité de déchets jetés dans la Seine et dans les canaux parisiens pour conscientiser les Parisiens sur la pollution des eaux.
- Faire un plaidoyer auprès de l'Etat pour l'utilisation d'eau non-potable dans les sanitaires.
- Organiser un concours artistique (peinture, poésie, musique, etc.) pour les enfants sur l'utilisation de l'eau et de l'énergie, suivi d'une exposition des œuvres dans les mairies d'arrondissement.

- Organiser un concours de prospective entre étudiants parisiens sur le thème de l'application du nouveau Plan climat de la Ville de Paris 2024-2030.
- Accompagner les copropriétés, en lien avec l'Agence Parisienne du Climat et le programme « Coach Copro », dans les démarches juridiques (et techniques) pour l'installation de panneaux solaires.
- Lancer des actions de plaidoyer auprès de l'Etat pour diminuer le seuil de KW des panneaux solaires subventionnés par l'Etat afin que les habitants de villes denses comme Paris puissent en bénéficier pour des installations plus petites.
- S'inspirer du dispositif « Smart grid » installé dans le quartier de Navigli, à Milan pour redistribuer le surplus d'énergie autoproduit dans certains bâtiments à d'autres foyers qui ne produisent pas assez d'énergie par rapport à leurs besoins.
- S'inspirer de la ville de Pampelune, en Espagne, pour la gestion « smart » des déchets qui y est déployée, avec un système de cartes par foyer permettant d'optimiser le ramassage des déchets et diminuer la production de ceux-ci.
- Expérimenter la transformation de carreaux de fenêtres en panneaux solaires, à l'image de ce qui a été fait par l'Université de Roskilde, au Danemark. Expérimenter aussi les panneaux solaires souples, plus respectueux de l'esthétique parisienne.
- Végétaliser les toits de Paris en prenant exemple sur les « Altane » de Venise et sur la ville de Rotterdam et ses projets de ferme urbaine (Schiblock) qui permettent une végétalisation à moindre coût énergétique.
- Développer l'efficacité de la collecte des biodéchets afin de les recycler (biogaz, engrais...) en s'inscrivant dans l'expérimentation déjà en cours dans les 2e, 12e, et 19e arrondissements et en s'inspirant des politiques appliquées dans le domaine à Pampelune ou à Milan.

Plus d'informations et sources sur les préconisations :

- Sur la réduction du gaspillage d'eau en Italie, l'exemple de la région de Lazio
- Sur les compteurs d'eau "smart" et pédagogiques dans la région de Londres (Enfield ; Thames Water)
- "We Love Navigli"
- La gestion des déchets "smart" à Pampelune et en Navarre
- Les fenêtres / panneaux solaires à l'Université de Roskilde
- Les Altanes à Venise et le Schieblock

Partie III - Evènements divers

Outre les ateliers de travail et les plénières, les membres du CPE ont également participé à divers évènements organisés par la Ville de Paris pour valoriser leur engagement et faire connaitre le CPE aux parisien.nes.

A. Journée de l'Europe

Le 13 mai 2023, le Conseil Parisien des Européens participait à la Journée de l'Europe, organisée sur le parvis de l'Hôtel de Ville. L'occasion pour les membres de parler de leurs expériences de membre du Conseil aux Parisiens et de présenter leurs travaux.

B. Garden Party

Le 15 juin 2023, les membres du CPE se sont réunis pour un moment convivial de mi-parcours du mandat à la Gare de Reuilly, dans le 12e arrondissement, en présence d'Anouch Toranian, Adjointe à la Maire de Paris en charge de la vie associative, de la participation citoyenne et du débat public.

C. Europa Experience

Europa Experience est un lieu immersif qui propose des outils multimédias de pointe pour découvrir comment fonctionne l'Union européenne. Les membres du CPE ont ainsi participé à une simulation de session du Parlement européen. Ce moment à la fois ludique, instructif et convivial a permis aux membres d'apprendre à se connaitre et par la même occasion d'apprendre le fonctionnement de l'Union européenne.

D. Evènement du Bilan mi-mandat

A l'occasion de l'évènement du bilan d'étape de mi-mandat organisé par la Ville de Paris le 7 octobre 2023, trois membres ont été conviés pour promouvoir le CPE, parler de leur expérience et surtout recueillir les idées des Parisiens sur la sensibilisation pour les élections européennes de 2024.

Annexes

Annexe 1 : Fiche de saisine de Lamia El Aaraje

Objet / thématique général(e) :

Accessibilité des grandes villes européennes

Forme / format de rendu :

Rapport / benchmark

Rétroplanning souhaité :

Point étape en septembre 2023

Rapport d'étape en janvier 2024

Rendu des travaux en mai 2024

Date de fin de rendu:

Mai 2024

Descriptif de la saisine (problématique générale, rôle attendu du CPE, éventuelles « lignes rouges », contenu indispensable...) :

Répertorier les actions des grandes villes européennes pour devenir plus accessible afin de nous challenger mais également faire exister et valoriser ce qui se fait à Paris.

Annexe 2 : Fiche de saisine d'Arnaud Ngatcha

Objet / thématique général(e):

Mobiliser les ressortissants européens pour les élections européennes

Forme / format de rendu :

Propositions d'actions pour sensibiliser aux élections (inscription, vote...)

Date de fin de rendu :

Octobre 2023

Descriptif de la saisine (problématique générale, rôle attendu du CPE, éventuelles « lignes rouges », contenu indispensable ...) : Le CPE proposera des actions en vue de sensibiliser les ressortissants européens résidant à Paris afin de s'inscrire sur les listes électorales et à participer activement à la vie démocratique lors des élections européennes de 2024.

Les propositions d'action doivent se faire dans le respect du cadre légal (formalités d'inscription sur les listes électorales définies par la loi ; neutralité partisane des actions proposées pour sensibiliser sur la date de l'inscription sur les listes et sur la date du vote).

Les propositions d'action s'inscriront dans la continuité des vœux exprimées par les précédentes promotions du CPE (promotion de la citoyenneté européenne ; conditions d'accueil des ressortissants européens dans les Mairies d'arrondissement ; promotion du modèle de CPE auprès d'autres villes européennes...).

Structures / experts / agents de la Ville à contacter : DDCT ; éventuellement DICOM et référents Europe des Mairies d'arrondissement ; associations européennes, Maison de l'Europe de Paris

Date de 1ère réunion d'introduction avec le cabinet d'élu :

13 mai 2023 (plénière CPE lors de la Journée de l'Europe)

Annexe 3 : Fiche de saisine de Céline Hervieu

Objet / thématique général(e):

Les politiques publiques en faveur du jeune enfant (0-3 ans)

Forme / format de rendu :

Rapport écrit

Date de fin de rendu :

Descriptif de la saisine (problématique générale, rôle attendu du CPE, éventuelles « lignes rouges », contenu indispensable ...) :

Problématique générale : Comment bâtir une politique publique ambitieuse et qualitative pour le jeune enfant et ses parents, au sein d'une collectivité comme Paris ? Objectif : Faire une analyse comparative des politiques publiques en faveur de la petite enfance et du soutien à la parentalité dans différentes communes européennes (temps et modalités des congés parentaux, différents modes de garde, financement de ces modes de garde, descriptifs d'expérimentations sur des lieux dédies à la petite enfance).

Objectif 2 : Comprendre la façon dont on peut aménager une ville a « hauteur du jeune enfant ». Quelle serait la ville « idéale » pour un jeune enfant et ses parents ? Quels aménagements urbains pour permettre aux tout-petits de réinvestir l'espace public ?

Objectif 3 : Comment garantir un accès équitable aux modes de garde ? Comment concilier le développement de l'accueil individuel VS l'accueil collectif ? Quelles

sont les évolutions des besoins des parents dans l'accompagnement de leur parentalité ?

Objectif 4 : Comment déployer la stratégie européenne des 7000 premiers jours au niveau d'une collectivité ? Quelles évolutions à venir (financement de l'UE, harmonisation de la charte de qua lite d'accueil du jeune enfant) ? Quels sont les leviers utilisés au sein d'autres pays de l'Union européenne pour favoriser la formation et l'attractivité des professionnels dans le secteur de la petite enfance ? Comment répondre à la pénurie de professionnels ? Il conviendra de formuler des propositions de projets pour améliorer notre politique du jeune enfant à Paris (à partir par exemple de projets mis en place dans d'autres pays), cela peut être notamment sur un public particulier: famille monoparentale, très jeunes parents, famille précaire, parents de même sexe etc.)

Structures / experts / agents de la Ville à contacter :

- Cote DFPE : Membre de la Direction Responsable de crèche Agent de la petite enfance Coordinateur de pole au sein des CASPE

- Cote Mairie : Adjoints en charge de la petite enfance à Paris dans les arrondissements et éventuellement dans d'autres villes européennes

- Associations dédiées à la petite enfance Référents Petite Enfance au sein de l'Union européenne

Annexe 4 : Fiche de saisine de Carine Rolland

Objet / thématique général(e) :

Quelle place pour les Européens dans la politique culturelle parisienne?

Format du rendu :

Rapport de synthèse présentant l'état des lieux, l'analyse et les recommandations du Conseil Parisien des Européens, suivi d'un temps de présentation et d'échange avec l'adjointe à la Maire de Paris en charge de la culture et de la ville du quart d'heure ou son représentant.

Date de fin de rendu :

Fin de l'année 2023

Descriptif de la saisine (problématique générale, rôle attendu du CPE, éventuelles « lignes rouges » contenu indispensable...) :

L'objet de cette saisine est de proposer aux membres du Conseil Parisien des Européens de s'interroger sur la place des Européens dans la politique culturelle

parisienne, sur les opportunités culturelles qui s'offrent à eux, en établissant un état des lieux afin de dresser des pistes d'évolution.

Concrètement, il pourrait s'agir de :

- Faire un recensement des dispositifs culturels dont peuvent bénéficier les Européens à Paris
- Le cas échéant, émettre des recommandations afin de renforcer la visibilité et l'accès aces dispositifs
- Dresser un état des lieux de la perception de la politique culturelle menée à Paris par les associations et représentants culturels européens.
- Le cas échéant, formuler des propositions pour renforcer la synergie entre la Ville et les partenaires culturels européens, notamment sur la meilleure façon de renforcer leur participation aux temps forts de la politique culturelle parisienne (Nuit Blanche, Olympiade culturelle, etc.)
- Au regard de l'analyse conduite, émettre des recommandations sur l'opportunité de la création d'un réseau des villes et capitales culturelles européennes

Annexe 5 : Fiche d'organisation de l'évènement d'accueil des européens à Paris

Direction de la Démocratie, des Citoyen·nes et des Territoires

Le Conseil Parisien des Européens a présenté au Conseil de Paris de décembre 2019 un vœu, adopté à l'unanimité de ses membres, visant à l'amélioration de l'accueil et au renforcement de la participation des citoyen.ne.s européen.ne.s de Paris à la vie de la Cité.

Le CPE souhaitait la mise en place, par la Ville de Paris, de dispositifs permettant la facilitation des démarches administratives, la mise en place de formations, un accompagnement par les Volontaires de Paris des citoyen.ne.s européen.ne.s en mobilité à Paris, la mise à disposition de flyers d'information dans les équipements recevant du public.

Pour la mise en œuvre de ce vœu, les membres ont évoqué l'idée d'une organisation par la Ville d'un évènement d'accueil des européens à Paris.

Lors d'une réunion tenue le 24 mars 2022, ils ont été invités à faire part de leurs idées et de leurs souhaits concernant la tenue de cet évènement.

Les membres ont notamment évoqué des attentes en matière de sécurité sociale, de logement, d'accompagnement des démarches administratives.

Les suggestions issues de ce groupe de travail sont les suivantes :

-Tenir cet évènement dans un lieu attractif (Hôtel de Ville ?) ;

- Faire réaliser l'accueil et l'orientation du public visé par des Volontaires de Paris connaissant une ou plusieurs langues européennes ;

- Inviter des associations ou des agents de la Ville spécialisés dans l'accès aux droits ;

- Organiser un buffet convivial à thème européen ;

- Réaliser un format semblable au « hacking » de l'Hôtel de Ville, organiser un système de « matches » entre participants ;

-Inviter des personnalités et/ou des élu.es européens ;

En ce qui concerne les modes de communication à privilégier pour cet évènement, ils ont évoqué les groupes d'entraide et de discussions d'expatriés sur les réseaux sociaux (un fichier des groupes à mobiliser existe déjà), les consulats et ambassades, les associations à dimension européenne (il existe déjà un fichier de contacts dédiés) et le Ministère des Affaires Etrangères.

Nous souhaiterions recueillir votre avis concernant le principe de l'organisation d'un tel évènement, les axes de contenu à privilégier (festif, administratif, participations extérieures) ainsi que son calendrier prévisionnel le cas échéant, sachant que le mandat d'une majorité de membres du CPE vient à échéance fin 2022.

Annexe 6 : Rapport supplémentaire sur le handicap élaboré avec l'association Pari-Go

Disponible en ligne : https://cdn.paris.fr/paris/2023/12/07/projet-accessibilite-des-psh-a-paris-ribeiro-parigo-4AfF.pdf